Lus en Général

Lusanger

N°303 JUIN 2025
ISSN 2800-3128

SOMMAIRE

Page 1 : Réunion Publique du PLU
Pages 2-3 : Vie communale
Pages 4-5-6 : Infos pratiques - Informations municipales - Urbanisme
Page 7 : Actualités - Sorties - Solidarité
Page 8 : Actualités musicales

RÉUNION PUBLIQUE DU PLU (Plan Local d'Urbanisme)

Nous avons le plaisir de vous convier à une réunion publique d'information et d'échange sur le Plan Local d'Urbanisme (PLU) avant son prochain « arrêt ».

*Cet événement se tiendra **le lundi 16 juin à 19h30**,*
dans la salle des Menhirs.

Cette réunion sera l'occasion de vous informer sur les principales dispositions réglementaires du projet de PLU et de répondre à toutes vos questions.

Votre participation est essentielle pour comprendre les enjeux et les orientations futures de notre commune.

ÉCOLE LA PETITE NORMANDIE : INSCRIPTIONS ET ACTUALITÉS

Rentrée 2025-2026 : Vous pouvez dès aujourd'hui inscrire votre enfant né en 2022 pour la rentrée prochaine en petite section.

Pour les enfants nés en 2023, vous avez aussi la possibilité de les inscrire.

Gilles BARBAT, directeur de l'école se tient à votre disposition, vous pouvez le contacter au 02 40 07 81 44.

LA PASSERELLE : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET INSCRIPTION PÉRISCOLAIRE

« A G » découverte du périscolaire

L'Équipe du Périscolaire « La Passerelle » ainsi que le Bureau de l'Association vous convient à l'Assemblée Générale qui se déroulera le :

Mardi 17 juin à partir de 17h30

Petits et Grands venez découvrir le Périscolaire et ses valeurs ainsi que les activités réalisées par vos enfants sous forme ludique

Un pot de l'amitié sera proposé afin de clôturer ce moment de convivialité

Nous comptons sur votre participation

L'association « La Passerelle » accueille les enfants des classes maternelles et primaires des écoles de la commune de Lusanger. Pour la prochaine rentrée scolaire 2025-2026, les dossiers sont envoyés aux familles.

Les familles souhaitant des renseignements ou inscrire leur(s) enfant(s) peuvent nous contacter à cette adresse apslapassrelle.lusanger@outlook.fr
Il est également possible de prendre rendez-vous avec la directrice pour rencontrer l'équipe et visiter nos locaux. Tél : 02 28 04 03 37

OGEC : PERMANENCE PAPIERS ET ACTUALITÉS

Nous vous rappelons que les permanences papiers ont lieu le dernier samedi de chaque mois.
La prochaine permanence de collecte de papiers, au local communal, rue de Ronde à Lusanger se déroulera

Samedi 28 juin 2025 de 10 h 30 à 12 h

Les inscriptions à l'école privée Notre Dame de Bonne Garde sont possibles tout au long de l'année, contactez nous au 02-40-07-88-50 ecole.lusanger@orange.fr
L'établissement accueille des élèves de très petite section sous conditions, définies avec la cheffe d'établissement et l'équipe enseignante.

Mardi 27 mai 2025, les élèves de PS-MS-GS-CP-CE-CM ont présenté à leurs familles et amis les chants qu'ils ont appris cette année avec l'intervenant du conservatoire de Châteaubriant. Les enfants ont chanté dans différentes langues. C'était un moment convivial où émotions et joie étaient au rendez-vous. Ce projet de découverte du monde à travers la musique va continuer l'année prochaine !

Les élèves de CE-CM ont également présenté les enchainements de cirque contemporain qu'ils ont appris à réaliser avec une intervenante dans le cadre des projets PEAC de la Communauté de Communes. Merci aux encadrants et à notre public ! Bravo aux enfants !

VIE COMMUNALE

REPAS DES AÎNÉS

Le repas des Aînés initialement prévu le 11 octobre 2025 aura lieu le samedi 4 octobre 2025.

Les personnes concernées recevront une invitation courant septembre 2025.

CIMETIÈRE : JOURNÉES CITOYENNES

Comme l'an passé , la municipalité organise deux demi-journées citoyenne le **vendredi 13 juin et le samedi 14 juin 2025, de 9 h à 12 h** afin de procéder à l'entretien du cimetière.

Nous lançons un nouvel appel aux volontaires qui désirent se joindre à l'équipe municipale pour embellir le cimetière.

Merci de vous inscrire en mairie si vous souhaitez y participer.

Un verre de l'amitié clôturera cette matinée.

PORTES OUVERTES : VERGER DES 4 SAISONS

RETROUVAILLES DES 65 ANS

Vous êtes né(e)s en 1960, natif de Lusanger ou y résidant, vous êtes invité(e) à rejoindre le groupe qui organise la journée de retrouvailles pour fêter les 65 ans. Cette journée est programmée le samedi 20 septembre avec un repas au restaurant « La Diligence ».

Si vous êtes concerné et intéressé vous pouvez contacter Maurice LEBLAY au 06 36 07 45 00 ou André JANNAULT au 06 81 90 22 18.

COMITÉ DES LOISIRS : FÊTE NATIONALE

Le Comité des Loisirs organise sa fête nationale samedi 5 juillet 2025.

Les festivités commencent à 13 h 30 par un concours de palets puis un repas festif et une soirée dansante suivi de son feu d'artifice.

Menu adulte 15 €
Rôti avec mogettes - Fromage - Dessert - Café
Ou
Jambon braisé avec pomme de terre sauce au poivre - Fromage - Dessert - Café

Menu enfant 7 €
Saucisse avec gratin dauphinois - Dessert

INFOS PRATIQUES

Les permanences des élus :

Yves FROMENTIN - Le Maire
Sur rendez-vous uniquement

Monique CHOUIN - 1ère adjointe
Jeudi de 10 h à 11 h 30 et sur rendez-vous

Hervé PINARD adjoint
Mercredi de 10 h 00 à 11 h 30 et sur rendez-vous

Marie-Madeleine RENIER adjointe
Mercredi de 10 h 30 à 11 h 30 et sur rendez-vous

Arnaud BERNARD adjoint
Contacter le secrétariat au 02 40 07 83 08
pour prise de rendez-vous

Député :
Monsieur Jean-Claude RAUX
jean-claude.raux@assemblee-nationale.fr

Conseillers Départementaux :
Jean-Claude PROVOST : 02 40 99 09 40
jeanclaude.provost@loire-atlantique.fr
Mme LE BIHAN : 02 40 99 09 40
laurence.lebihan@loire-atlantique.fr

Mairie
20 place de l'Eglise
Tél : 02 40 07 83 08
Courriel : info@mairie-lusanger.fr
Le lundi et vendredi de 8 h 45 à 12 h 30 et de 14 h à 16 h. Le mardi, mercredi et jeudi de 8 h 45 à 12 h 30.

Agence Postale Communale
20 Place de l'Eglise
Tél. 02 40 07 77 93
du lundi au samedi de 8 h 45 à 11 h 45.

Accueil périscolaire « La Passerelle »
1 rue de la Gare - 02 28 04 03 37
apslapasserelle.lusanger@outlook.fr

Ecole « La Petite Normandie »
19 Place de l'Eglise - 02 40 07 81 44
ce.0440586Y@ac-nantes.fr

Ecole privée « Notre Dame de Bonne Garde »
5 rue de la Gare - 02 40 07 88 50
ecole.lusanger@orange.fr

Médiathèque de Lusanger
1 rue de la Gare - 02 40 07 65 10.
Ouvert : mercredi de 15 h à 18 h et le vendredi de 10 h à 12 h 00

Mini Marché Place de l'Eglise
Lundi matin : Les Galettes de Steph de 9 h à 14 h
Tél : 06 06 53 15 82

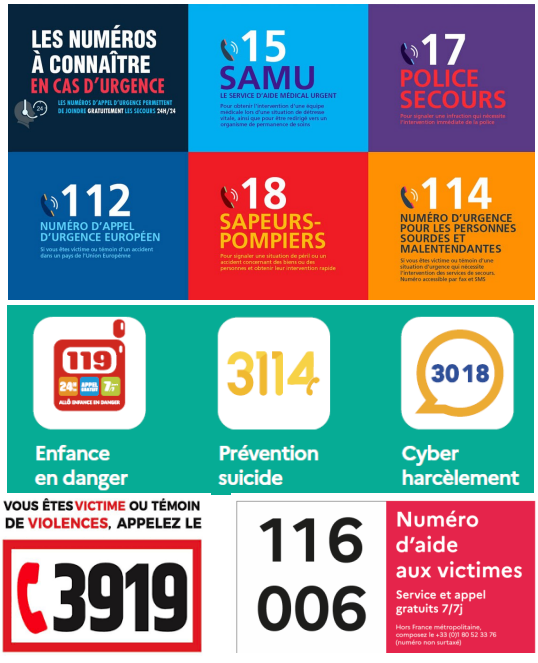

Assistante sociale :
Centre Médico Social, 110 impasse terrasses de la Chesnaie à Nozay.
Sur rendez-vous uniquement - 02 40 79 40 76.

Caisse d'Allocations Familiales :
Accueil sans rendez-vous : le lundi et le mercredi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 16 h, le mardi et le jeudi de 9 h à 12 h 30.
Accueil sur rendez-vous : le mardi et le jeudi de 14 h à 16 h 30.
7 rue Gabriel Delatour 44110 Châteaubriant - tél. 3230

CLIC du Pays de Châteaubriant :
10 rue d'Ancenis 44110 Châteaubriant - 02 28 04 05 85
clicdupaysdechateaubriant@wanadoo.fr

Communauté de Communes Châteaubriant-Derval :
5 rue Gabriel Delatour - BP 203 - 44146 Châteaubriant cedex
02 28 04 06 33 - accueil@cc-chateaubriant-derval.fr
Annexe de Derval : 1 Allée du Rocheteur 02 40 07 08 83

Déchetterie au « Vieux Bourg » à Lusanger :
Ouverture lundi, vendredi et samedi de 14 h à 18 h, mercredi de 9 h à 12 h. Fermeture mardi et jeudi. Tél 06 77 98 90 12

Espace aquatique intercommunal :
Rue de l'Abbé Orain 44590 Derval - 02 40 07 50 00
Courriel : accueil@espace-aquatique-derval.com
www.espace-aquatique-derval.com
Facebook : Piscine de Derval

France Services Derval : (sur RDV principalement)
14 rue de la Garlais à Derval - 02 40 81 82 26.
franceservices.derval@cc-chateaubriant-derval.fr

Maison de la mobilité :
Rue de la Gare à Châteaubriant. Tél : 02 40 07 54 71
Du lundi au vendredi de 8 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 18 h 30
le samedi de 9 h 00 à 13 h 00

OPASS : sur rendez-vous 02 40 07 01 24
3 Place de l'Eglise à Sion-les-Mines
Le mercredi et samedi de 8 h à 9 h - 3 Place de l'Eglise à Sion-les-Mines, ou à 7 h tous les jours.

Maison de l'habitat :
28 rue Pasteur 44110 Châteaubriant - permanence sans rendez-vous le mercredi de 10 h à 12 h. Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 8 h à 19 h , le samedi de 9 h à 13 h au 02 52 70 09 82

Psychologue :
14 rue de la Garlais à Derval. Permanence à l'Espace France Services
Consultations gratuites sur Rdv - 06 84 12 71 37

Planning familial :
Numéro vert anonyme et gratuit - 0800 08 11 11 - du lundi au samedi de 9 h à 20 h.

Relais assistantes maternelles - Maison intercommunale de la petite enfance :
8 rue du Lavoir 44590 Derval. Courriel : ram@cc-derval.fr
Accueil du public de préférence sur Rdv lundi, jeudi et vendredi : de 9 h à 12 h 30
Mardi : de 14 h à 17 h
En soirée : uniquement sur rendez-vous.
Accueil téléphonique : 02 40 07 27 95
Contacts Anne-Noëlle Jalaber et Anne Trichereau-Royer

Transport Aléop (scolaire) - 09 69 39 40 44 ou connectez-vous sur aleop.paysdeloire.fr

Transport à la demande Châteaubriant - Derval : Aléop
Votre inscription est gratuite et automatique sur simple appel téléphonique. Allô Aléop au 09 69 39 14 14 du lundi au vendredi de 8 h à 12 h 30 - de 14 h à 18 h 30, le samedi de 8 h à 12 h - de 14 h à 17 h.

Transport Solidaire : La Barakatous
Demande à effectuer 48 h à l'avance au 06 52 75 57 73

Véolia Eau - 02 40 45 15 15

ERDF - 09 69 32 15 15

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 MAI 2025 À 19H30

Étaient présent-e-s : Yves FROMENTIN, Monique CHOUIN, Hervé PINARD, Marie-Madeleine RENIER, Arnaud BERNARD, Yann BELEGO, Emmanuel CHAUVIN, Jérôme PENIGUEL, Sandy BARON, Mireille BELLON-CHAMOT, Hélène LANDRIN.
Absentes excusées : Anaïs MILAN, Corine HERAULT, Emmanuel ERBETTE, Gildas ROUX
Secrétaire de séance : Jérôme PENIGUEL

Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes des Pays de la Loire sur l'examen de la commune de Lusanger au cours des exercices 2019 à 2023 :
La Chambre Régionale des Comptes (CRC) des Pays de la Loire a procédé au contrôle des compte et de la gestion de la commune de LUSANGER au cours des exercices 2019 à 2023.
A l'issue de ce contrôle, la CRC a transmis un rapport d'observations définitives à la commune de LUSANGER, le 19 mars 2025.
Le rapport d'observations définitives, intégrant les réponses du Maire de la commune de LUSANGER a été communiqué à la commune de 28 avril 2025.
Conformément, à l'article L.243-6 du Code des juridictions financières, ce rapport doit être communiqué à l'assemblée délibérante et donner lieu à débat.
Le Conseil municipal prend acte de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes des Pays de la Loire sur l'examen des comptes et de la gestion de la commune de LUSANGER au cours des exercices 2019 à 2023, et des débats qui se sont tenus.

Formation des élus municipaux et fixation des crédits affectés :
Monsieur le maire expose que la formation des élus municipaux est organisée par le code général des collectivités territoriales et notamment par l'article L 2123-12 du code général des collectivités territoriales qui précise que celle-ci doit être adaptée aux fonctions des conseillers municipaux.
Compte tenu des possibilités budgétaires, il est proposé qu'une enveloppe budgétaire d'un montant égal à 2 % des indemnités de fonction soit consacrée chaque année à la formation des élus.
Alors que les organismes de formations doivent être agréés, Monsieur le maire rappelle que conformément à l'article L 2123-13 du code général des collectivités territoriales, chaque élu ne peut bénéficier que de 18 jours de formation sur toute la durée du mandat et quel que soit le nombre de mandats qu'il détient. Ce congé est renouvelable en cas de réélection.

Modalités d'attribution et d'usage des avantages en nature au personnel communal :
Certains personnels de la commune prennent leur repas sur leur lieu de travail.

Deux situations sont à distinguer :
- La fourniture du repas résultant d'une obligation professionnelle : ces repas sont pris par les personnels qui, par leurs fonctions, sont amenés -par nécessité de service- à prendre leur repas avec les personnes dont ils ont la charge éducative, sociale ou psychologique. La présence au moment du repas doit résulter d'une obligation professionnelle figurant soit dans le projet pédagogique ou éducatif de l'établissement, soit dans un document de nature contractuelle (contrat de travail, convention).
Cette situation n'est pas considérée comme un avantage en nature.
Sont concernés : les ATSEM, agents périscolaires ou agent d'entretien avec un temps périscolaire intervenant sur le temps méridien.
- La fourniture du repas ne rentrant pas dans le champ de la dérogation d'obligation professionnelle : ces repas sont pris par les personnels du restaurant municipal ou autre personnel pour des raisons de service.
Cette situation est considérée comme un avantage en nature.
Sont concernés : le personnel du restaurant municipal (cuisiniers, aide de cuisine, agent polyvalent et agent d'entretien, en temps complet ou non complet), les accompagnants des personnes âgées, les coordonnateurs périscolaires.

Les avantages en nature sont traditionnellement définis comme des biens ou des services fournis ou mis à la disposition du salarié par l'employeur, soit gratuitement, soit moyennant une participation inférieure à leur valeur réelle, ce qui permet ainsi à l'intéressé de faire l'économie de tout ou partie des frais qu'il aurait dû supporter à titre privé (fourniture de repas, d'un logement, d'un véhicule...).

Aux termes de l'article L.242-1 du Code de Sécurité Sociale, ils constituent en tant que tels des éléments de rémunération qui, au même titre que le salaire proprement dit sont inclus dans l'assiette des cotisations à la charges des employeurs et des salariés, et doivent donner lieu à cotisations ; leur valeur doit être réintroduite sur le bulletin de salaire.

Tous les agents publics sont concernés par cette réglementation, qu'ils soient fonctionnaires, titulaires, stagiaires, ou non titulaire de droit public, ou qu'ils soient de droit privé. Cependant, l'intégration des avantages en nature dans l'assiette des cotisations sera différente selon le statut de l'agent.

Valeur de l'avantage en nature repas :
La valeur minimum forfaitaire de l'avantage en nature repas est définie par arrêté du 10 décembre 2002.
Pour information, au 1er février 2025, la fourniture de repas à titre gratuit est évaluée par l'URSSAF à 5,45 €, quelle que soit la rémunération perçue par le bénéficiaire. Le montant de référence pour le calcul de cet avantage évolue conformément au montant annuel fixé par l'URSSAF.
Le conseil municipal approuve l'attribution de l'avantage en nature repas du personnel communal concerné, autorise Monsieur le Maire a signé tout document relatif à cette décision.

Revalorisation du loyer des logements rue des Chênes :
Monsieur le Maire rappelle que le loyer des 4 logements locatifs rue des Chênes est révisé chaque année selon la valeur de l'évolution annuelle de l'indice de référence des loyers (IRL). L'indice du 4ème trimestre de l'année n-1 est retenu pour le calcul et la revalorisation du loyer entre en vigueur au 1er juillet de l'année n. Pour l'année 2025, l'indice du coût de la construction du 4ème trimestre 2024 est fixé à 144,64 soit une augmentation de 1.82 %.
Le conseil municipal décide d'appliquer une hausse de 1.82 % au 1er juillet 2025.

Projet photovoltaïque à la station d'épuration :
Cette question sera revue après les travaux de rénovation de la station d'épuration.

Droit de préemption urbain 1 place de l'Eglise :
Le conseil municipal ne fait pas valoir son droit de préemption urbain pour le bien suivant : Parcelle cadastrée E 55 (135 m²) située 1 place de l'Eglise.

Désaffiliation au Centre de Gestion 44 :
Le conseil municipal ne s'oppose pas à la désaffiliation de l'Etablissement public territorial de bassin (EPTB) Eaux et Vilaine du Centre de Gestion de la Loire-Atlantique à compter du 1er janvier 2026.

Intégration de parcelles communales dans le territoire de chasse de l 'ACCA de LUSANGER :
Le conseil municipal n'émet pas d'objection à ce que les parcelles ZO n°38 d'une contenance de 69,60 ares et YC n°3 pour une superficie de 16,30 ares soient intégrées dans le territoire de chasse de l'ACCA de LUSANGER.

Décisions du maire :
Le 28 mars 2025 : signature du devis pour les travaux de rénovation de toiture de la salle du Petit Bois.
Le 02 avril et 16 avril 2025 : attribution de deux concessions au cimetière pour une durée de 50 ans chacune.

Projection du film de présentation du budget 2025 de la CCCD :
La communauté de communes Châteaubriant-Derval a réalisé un film présentant ses budgets 2025.
Il a été projeté aux élus en fin ce conseil.

URBANISME

DÉCLATATION PRÉALABLE : 26/05/2025 : Yann BELEGO, 4 rue de la Gare, reconstruction partielle de l'habitation suite à un sinistre.

27/05/2025 : Stéphane TOURILLON, 13 rue de Ronde, pergola.

Vous avez un projet d'urbanisme : clôture, agrandissement de votre maison d'habitation, garage ou tout autre travaux qui sont visibles de l'extérieur, **une déclaration d'urbanisme est obligatoire**.

Si vous souhaitez échanger sur votre projet, un rendez-vous peut être utile avec le service urbanisme au 02 40 07 83 08.

2 possibilités s'offrent à vous pour déposer un dossier :
- En ligne : https://ccc.urba.netagis.fr/NetADS/sve/CCCD44
- En déposant le dossier papier. Le nombre d'exemplaires demandé dans le cerfa devra être respecté.

Naissances

Jonas CHOPIN, fils de Cassy BODIN et de Timothée CHOPIN, né le 12 mai 2025 à Châteaubriant, domicilié 25 rue de la Petite Normandie.

Décès

Charline LERAY, décédée le 27 mai 2025 à Antibes (Alpes-Maritimes), à l'âge de 38 ans, anciennement domiciliée au Fief Robin à Lusanger.

Soyez très prudent en cas de démarchage à votre domicile. Pour l'entretien de la toiture, les contrats d'électricité, la rénovation énergétique…

Quelques précautions à prendre pour éviter les arnaques
Demander une carte professionnelle et l'autorisation de la mairie.
Ne rien signer avant d'avoir le devis en main.
Ne pas verser d'argent, ne pas signer de chèque surtout antidaté.

Si le vendeur se montre insistant ou menaçant, appeler le 17 pour faire intervenir la gendarmerie.

Nous vous rappelons que vous avez, à la location, en mairie, deux vélos électriques.

Pour cela vous devez vous munir de documents suivants : une pièce d'identité, un justificatif de domicile récent, une attestation d'assurance de responsabilité civile, un relevé d'identité bancaire.

Tarifs de location :
- Gratuit les 15 premiers jours pour tout nouvel usager
- 10€ pour 1 semaine
- 15€ pour 2 semaines
- 25€ pour 1 mois
- 70€ pour 1 trimestre

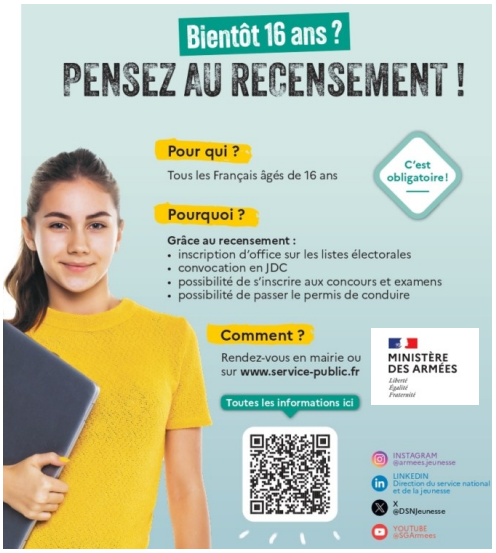

Jeunes lusangéens nés en juin **2009** n'oubliez pas de vous faire recenser à la mairie dans le mois de vos 16 ans.

Pensez à vous munir de votre carte d'identité et du livret de famille de vos parents. A cette occasion, la mairie vous remettra une attestation de recensement.

NB : Nous vous rappelons que cette attestation de recensement est notamment nécessaire pour se présenter aux examens et concours publics (dont le permis de conduire) avant l'âge de 25 ans.
Vous pouvez aussi faire la démarche en ligne sur :
servicepublic.fr/particuliers/vosdroits/R2054

Le planning des actions du MarSoins de juin à septembre 2025 est disponible sur le site internet : mairie-lusanger.fr ou à l'accueil de la mairie.

Le Camion MarSoins sera à Lusanger le lundi 29 septembre de 9h30 à 12h00 - Place de l'Eglise pour les personnes qui souhaitent fait un bilan auditif ou un dépistage visuel. Nous vous rappelons que c'est sans rendez-vous, ouvert à tous et gratuit.

L'Outil en Main Castelbriantais

L'Outil en Main du Castelbriantais
22 Rue du Président Kennedy
44110 CHÂTEAUBRIANT
Tél : 07 82 01 92 80
Mail :
oem.castelbriantais@gmail.com

L'OUTIL EN MAIN DU CASTELBRIANTAIS 10 ANS

L'outil en main est une association qui a pour but d'initier les jeunes dès l'âge de 9 ans aux métiers manuels, par des gens de métier, artisans ou ouvriers qualifiés, bénévoles à la retraite, avec de vrais outils au sein de vrais ateliers. Il permet aux Hommes et Femmes de métier, riches d'expérience de rester dans « la vie active » en transmettant aux jeunes générations les gestes de leur métier avec un savoir-faire qui ne s'apprend pas dans les livres et l'amour du travail bien fait. Ces ateliers sont un lieu de rassemblement et d'échange entre jeunes et anciens.

Aujourd'hui l'association a besoin de bénévoles dans différents ateliers :

- Couverture : 1 personne
- Cuisine : 1 personne
- Menuiserie : 2 personnes
- Maçonnerie : 1 personne

Merci pour votre aide.

En mai, juin et septembre, le Département pratique le fauchage raisonné sur les routes de Loire-Atlantique

Fauchage raisonné : concilier biodiversité, sécurité et efficacité de l'action publique Depuis plusieurs années, le Département de Loire-Atlantique a fait le choix du fauchage raisonné pour l'entretien des bords de route, des berges et des espaces naturels.
Objectif : préserver la biodiversité, garantir la sécurité des usagers et optimiser les coûts d'entretien.

En laissant temporairement pousser la végétation, on offre un refuge à la microfaune, aux pollinisateurs et à certaines espèces d'oiseaux, tout en limitant les interventions mécaniques. Cette gestion différenciée s'inscrit pleinement dans la politique de transition écologique du Département.

Accès libre sans inscriptions, le planning des différents cours sont sur le site de la Communauté de Communes : cc-chateaubriant-derval.fr

ACTUALITÉS MUSICALES

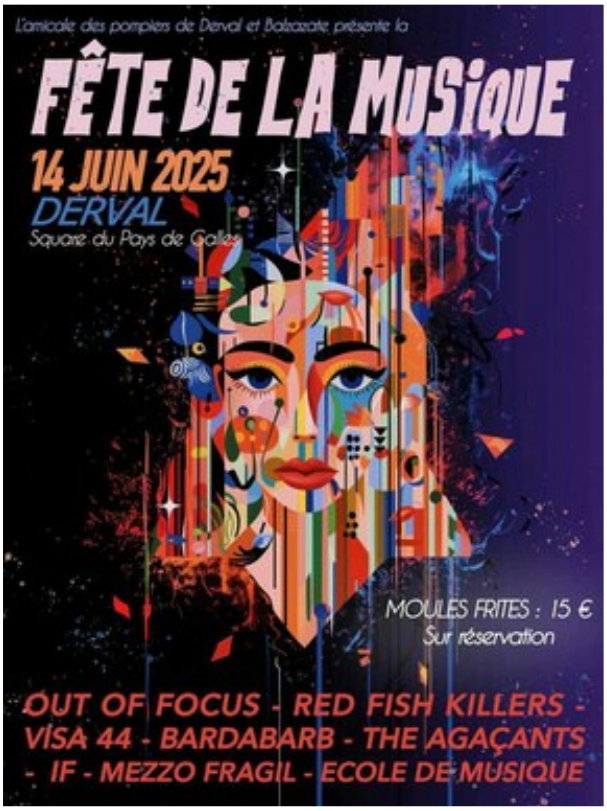

Mairie de LUSANGER : Yves FROMENTIN
20, place de l'église - 44 590 LUSANGER 02 40 07 83 08
Lundi, vendredi : 8 h 45 -12 h 30 / 14 h 00 -16 h 00
Mardi, mercredi, jeudi : 8 h 45 -12 h 30
Courriel : info@mairie-lusanger.fr Site Internet : mairie-lusanger.fr
Bulletin périodique d'informations municipales « gratuit » imprimé par la mairie de LUSANGER
Directeur de la publication Yves FROMENTIN, Maire de Lusanger.